Soutien au transfert de connaissances – volet étudiant

À l'intention de la communauté étudiante du CReSP

La communauté étudiante du CReSP est de plus en plus engagée dans des activités de transfert de connaissances de haute qualité, innovantes et qui sont intégrées dans une approche de recherche collaborative, un des piliers de la programmation scientifique de notre Centre. Les projets soumis aux concours pour le prix étudiant en transfert de connaissances en sont un excellent exemple.

Le concours en transfert des connaissances - volet étudiant vise le soutien aux activités en transfert de connaissances des étudiant.e.s, en incluant le financement d'activités (des dépenses en lien avec l'organisation d'événements grand public, expositions, etc) et de produits de transfert de connaissances (production d'infographies, vidéos, balados, matériel de formation, etc). Le financement sera commensurable aux objectifs des projets étudiants.

La réalisation d'activités ou de produits en collaboration avec les milieux de pratiques, les acteurs communautaires et les communautés concernées est priorisée. Les stratégies de transfert et diffusion des connaissances destinées principalement aux publics scientifiques sont exclues.

Les projets sélectionnés peuvent compter sur le **soutien-conseil** de la courtière de connaissances et du conseiller en communication du CReSP pour la production et diffusion des activités et produits.

Critères d'admissibilité :

Ce concours s'adresse aux **étudiant.e.s à la maîtrise (cheminement mémoire), au doctorat et aux stagiaires postdoctoraux** qui sont **dirigé.e.s ou co-dirigé.e.s par un chercheur ou une chercheuse régulière au CReSP**. L'activité ou le produit en transfert des connaissances doit être réalisé durant les 12 mois qui suivent la communication de l'octroi.

L'activité ou le produit en transfert des connaissances doit concerner directement le projet de recherche mené par l'étudiant.e dans le cadre de sa maîtrise, doctorat ou stage postdoctoral.

ATTENTION : L'étudiant.e, le ou la stagiaire postdoctoral.e, en acceptant la subvention, doit obligatoirement mentionner dans toute activité ou produit son affiliation au CReSP et l'appui financier reçu.

Pour identifier l'affiliation, l'étudiant.e a trois options :

- Centre de recherche en santé publique, Université de Montréal et CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, Montréal, Canada.
- CReSP, Université de Montréal et CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, Montréal, Canada.
- Centre de recherche en santé publique, Montréal, Canada.

Remboursement :

1. Le remboursement de dépenses ou paiement de factures se fait sur présentation des pièces justificatives **originales** seulement.
2. Les dépenses admissibles incluent des coûts en lien avec l'organisation d'événements tels que les cafés scientifiques ou les forums citoyens (location de salle, traiteur, frais de participation et frais de déplacement de l'étudiant.e ou des partenaires) et la production et diffusion de produits en transfert de connaissances (embauche de professionnels de design graphique, production audio ou vidéo, compensation de partenaires pour leur participation à des rencontres ou activités en lien avec le projet, impression).
3. Les coûts d'abonnements à des plateformes ou à des logiciels d'édition d'image ou vidéo ne sont pas admissibles. Le CReSP est abonné à un compte Canva Pro. Pour faire une demande d'accès temporaire pour votre projet et en apprendre davantage sur les conditions de cet accès, veuillez contacter cresp.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca.
4. Le montant du remboursement du CReSP ne peut en aucun cas excéder le montant accordé en subvention, peu importe les coûts totaux que vous débourserez.

Lors du démarrage du projet, l'étudiant.e rencontre la courtière de connaissances et l'agente financière du CReSP pour de l'orientation dans sa préparation et la gestion du budget.

Cet appui **n'est pas cumulable** avec le programme de commandites aux événements étudiants du CReSP.

Dépôt de la demande :

Pour déposer une demande, veuillez soumettre à la courtière de connaissances du CReSP (Patrícia Dias da Silva, patricia.dasilva.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca), en indiquant en objet « Soutien au transfert de connaissances - volet étudiant » le formulaire ci-joint dûment rempli.
Le directeur ou directrice de recherche doit obligatoirement être en copie de ce message et avoir donné son accord pour la soumission de la proposition.

Date limite de dépôt du dossier : 13 novembre 2025

Montant accordé : jusqu'à 2 000 $ par projet (remboursement de dépenses), deux projets par concours.

Critères d'évaluation :

Qualité de l'activité ou du produit de transfert de connaissances (sur 6) :

- Adéquation des objectifs de transfert de connaissances avec les besoins et le contexte des milieux de pratique et des communautés
- Pertinence du choix de l'activité ou produit par rapport à ses objectifs
- Médium et langage adaptés afin de faciliter l'utilisation des connaissances par le public cible (qui peut être différent des partenaires de la réalisation des produits et activités)
- Faisabilité et réalisme du calendrier et du budget

Implication des milieux de pratique, les acteurs communautaires et les communautés concernées dans la préparation et diffusion des produits ou dans la préparation, diffusion et déroulement des activités (sur 2) :

- Type d'implication (quel rôle, à quel moment)
- Degré d'interaction prévue

Retombées (sur 2) :

- Impact anticipé ou valeur ajoutée de l'activité ou du produit de transfert de connaissances pour les partenaires et le public cible
- Type d'utilisation des connaissances attendue par les partenaires et le public cible

Les demandes seront évaluées par un groupe composé de membres chercheurs et de membres experts formé par le comité maillage recherche – pratique du CReSP.

Reddition de comptes :

Des comptes-rendus des activités de transfert (en incluant des traces photographiques ou vidéo, si possible) et les produits créés doivent être envoyés au CReSP pour qu'ils puissent être publiés sur son site web et ainsi pérennisés.

CReSP
Centre de recherche en santé publique

Formulaire de demande

Envoyer à : Patrícia Dias da Silva (patricia.dasilva.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca).

Titre du projet	
Étudiant ou étudiante	
Directeur ou directrice de recherche	
Autres personnes impliquées et leur rôle	
Membres expertes et experts du CReSP à interpeller, le cas échéant	
Milieux de pratique, acteurs communautaires et communautés concernées impliqués dans la réalisation du produit ou activité	
Objectifs de transfert de connaissances en fonction du contexte et des besoins de connaissances des milieux de pratique, acteurs communautaires et des communautés, y compris la justification du choix des groupes visés et les barrières à les engager, le cas échéant (max 200 mots)	
Description du médium de transfert des connaissances (activité ou produit) : pertinence de son choix par rapport aux objectifs et aux groupes visés, contribution à surmonter les barrières à l'engagement identifiées et description du public ciblé, si différent des partenaires (200 mots)	
Implication des milieux de pratique, les acteurs communautaires et les communautés concernées : qui sera impliqué, sous quel statut (partenaire, consultation, utilisation), à quel moment, comment, pour faire quoi, etc. (max 200 mots)	

Mécanismes d'interaction lors de la préparation et diffusion des produits ou dans la préparation, diffusion et déroulement des activités (max 100 mots)	
Calendrier de réalisation, en identifiant les étapes, principales tâches, l'échéancier des travaux et les coûts associés en indiquant l'estimation pour les différentes lignes du budget (max 200 mots)	
Mécanismes d'évaluation et retombées attendues de l'activité / produit, type d'utilisation de connaissances attendue par les partenaires et le public ciblé, si différent des partenaires (max 200 mots)	

NB : Assurez-vous que vos réponses permettent de répondre aux critères d'évaluation énoncés ci-haut.